

MAIRIE DE PERET
Rue Claude Debussy
34800

Téléphone 04 67 96 09 41
Télécopie 04 67 96 31 33

Messagerie :
mairie-peret@orange.fr

www.mairie-peret.fr

BULLETIN MUNICIPAL

N°13

2008-2010

PERET

Dans ce numéro :

4 points clefs :

Education

Patrimoine

Socio-culturel

Voirie / Réseaux

Dossier
eau potable

Informations :

Urbanisme

Environnement

Population

Commerces et
Services

Conseil Municipal

Renseignements
pratiques



Porche place du fort

**Un village résolument tourné vers
l'avenir, fier de son passé et de ses traditions.**

> Renseignements pratiques

MAIRIE Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h

Tél 04 67 96 09 41

Fax 04 67 96 31 33

Site Internet www.mairie-peret.fr

Mail mairie-peret@orange.fr

POSTE Départ du courrier à 14h00

04 67 96 11 96

Bureau ouvert les lundi mercredi jeudi vendredi de 9h30 à 12h30, un samedi sur deux de 10h à 12h

ECOLE PUBLIQUE

04 67 96 38 93

Cantine / Garderie : vente des tickets en Mairie (Garderie du matin à partir de 7h30 ; le soir jusqu'à 18h30)

GENDARMERIE NATIONALE

17

Clermont l'Hérault

04 67 96 00 32

TRESORERIE

1 rue du Maréchal Plantavit 34120 Pézenas

04 67 98 14 27

HOTEL DES FINANCES PUBLIQUES

8 place du 14 juillet 34120 Pézenas

04 67 90 49 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

04 67 88 95 50

20 av Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault

PAROISSE

8 rue Louis Blanc 34800 Clermont l'Hérault

04 67 96 15 20

SOUS-PREFECTURE BP 742 34526 Béziers

04 67 36 70 70

Les demandes de carte grise, carte nationale d'identité, permis de conduire, carte de séjour... se réalisent en Mairie, celles de passeport se réalisent à la police municipale, rue R Gosse 34800 Clermont

EDF

0810 060 333

FRANCE TELECOM

10 14

TRANSPORTS SCOLAIRES

Hérault Transport Montpellier

0825 34 01 34

Renseignements et horaires sur leur site Internet www.herault.fr/herault-transport

SERVICE A DOMICILE : PORTAGE DES REPAS / AIDE MENAGERE / SOIN A DOMICILE ...

Présence verte

Montpellier

04 99 74 37 00

L'ACARLET

Clermont

04 67 96 04 66

L'ADMR

Pézenas

04 67 32 64 80

PHARMACIE

Déposez votre ordonnance dans une des boîtes aux lettres « pharmacie » situées à la Mairie avant 14h et vos médicaments seront livrés en fin de journée dans le commerce de Monsieur VALERO.

Pharmacie « Les sources » 34320 FONTES

04 67 25 15 64

Pharmacie « Auriol Azoulai » 34800 ASPIRAN

04 67 96 50 33



DEFIBRILATEUR

La Mairie a acheté un défibrillateur semi automatique, placé près de la boîte aux lettres de la Mairie. Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent se procurer la clef (moyennant le coût de reproduction). Des formations pour apprendre à l'utiliser seront organisées.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?

C'est un appareil qui permet au cœur, dans certain cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques, en attendant les secours.

Pourquoi utiliser un défibrillateur ?

Face à un arrêt cardiaque, chaque minute compte. Le massage cardiaque entrepris immédiatement en attendant les secours est primordial. Mais le pronostic peut être encore meilleur si vous disposez d'un défibrillateur. Un défibrillateur semi automatique est utilisable aussi bien par des secouristes que par le grand public. Un appel très rapide aux pompiers, des gestes simples de réanimation, et la mise en œuvre d'un défibrillateur permet de multiplier les chances de survie de la victime.



>Le mot du Maire

C'est avec plaisir que je m'adresse pour la première fois à vous depuis les élections municipales de 2008 et la mise en place de la nouvelle équipe. Au nom de tous mes collègues du Conseil Municipal je vous renouvelle nos remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée.

Le mandat 2001-2008 a été exceptionnellement riche en réalisations. Je n'en retiendrai que les trois principales, à savoir l'Espace Socio-Culturel Le

Peyral, la chapelle Notre Dame des Buis et le groupe scolaire.

Ces investissements nous conduisent à une pause car Péret comme la quasi-totalité des communes n'échappe pas au difficile numéro d'équilibriste budgétaire entre des recettes qui diminuent et des dépenses de fonctionnement que l'on peut qualifier de nécessaires toujours plus coûteuses.

Nous avons toujours été très raisonnables en matière de fiscalité mais cette année, avec la baisse de la dotation de l'Etat, la baisse de la taxe additionnelle sur les droits de mutations (liée aux ventes de terrains en raison de la crise immobilière), la volonté de ne pas alourdir le poids fiscal en cette période difficile pour tous, nous devons donc gérer la commune avec rigueur, volontarisme et pragmatisme.

Avec rigueur, c'est-à-dire en veillant à ce que chaque euro dépensé le soit utilement.

Avec volontarisme, car nous devons continuer à équiper, embellir et à préparer l'avenir de Péret.

Avec pragmatisme enfin, en définissant les priorités et en réalisant un maximum de travaux avec les employés du service technique.

Avec pour seul objectif l'intérêt général et le bien être de la population, moi-même, toute l'équipe du Conseil Municipal, ainsi que les employés communaux, allons continuer à travailler.

Christian BILHAC
Maire de Péret
Président de l'Association
des Maires Ruraux de l'Hérault

SOMMAIRE

Renseignements pratiques	p 2
Conseil Municipal	p 4
Mairie	p 6
Education	p 7
Patrimoine	p 10
Socio-Culturel	p 12
Voirie/Réseaux	p 14
Dossier eau potable	p 16
Urbanisme	p 20
Environnement	p 22
Population	p 23
Commerces et services	p 24

>Conseil municipal

Les séances du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunit 10 à 12 fois dans l'année, avec à l'ordre du jour toutes les décisions concernant le village. Le Conseil délibère et prend les décisions. En général cela se fait à l'unanimité. De plus, régulièrement, le Conseil autorise le Maire à signer les conventions, avenants au contrat etc.

Comment s'organisent les séances du Conseil Municipal ? D'abord, l'ordre du jour est défini; puis les conseillers sont convoqués au minimum 3 jours francs avant la date du conseil (Le jour de l'envoi et le jour du conseil ne comptent pas).

Une note de synthèse est rédigée pour chaque conseiller afin de suivre en détail les points à débattre. Les séances ont lieu dans la salle du Conseil Municipal et sont publiques.

A la suite de la réunion, un compte rendu est rédigé, puis affiché en mairie et disponible sur le site Internet de la commune. La synthèse est diffusée dans « la source » et dans « midi libre ». Les délibérations relatives aux décisions sont prises et envoyées en sous préfecture, ainsi qu'affichées en mairie.

Le Conseil élu en 2008

Christian Bilhac, Maire

- ◇ Cadre administratif.
- ◇ Maire de Péret depuis 1983.
- ◇ Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Hérault,
- ◇ 1er vice-président du Centre de Gestion pour la Fonction Publique Territoriale (CDGFPT) de l'Hérault
- ◇ 1er vice-président du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux (CFMEL)
- ◇ Délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes du Clermontais (CCC)



Quatre adjoints au Maire



Jacques Montagne

1er adjoint

- ◇ Délégué à la comptabilité communale, à l'urbanisme, aux affaires scolaires et aux affaires générales
- ◇ Proviseur retraité
- ◇ Elu depuis 2001.
- ◇ Délégué titulaire au sein de la CCC et délégué suppléant au sein du Syndicat mixte AGEDI.



Rose-Marie Siffre

2ème adjoint

- ◇ Déléguée à l'urbanisme et à la comptabilité communale
- ◇ Secrétaire retraitée du BTP
- ◇ Elue depuis 1983



André Hugol

3ème adjoint

- ◇ Délégué à l'urbanisme et aux travaux
- ◇ Viticulteur retraité
- ◇ Elu depuis 1983
- ◇ Membre titulaire de la commission d'appel d'offre,
- ◇ Délégué suppléant au sein de la CCC
- ◇ Membre suppléant de la commission communale des impôts directs



Joël Azam

4ème adjoint

- ◇ Délégué à la vie associative, aux affaires sportives et culturelles
- ◇ Retraité de l'armée de l'air
- ◇ Elu depuis 2001
- ◇ Délégué titulaire au sein de la CCC
- ◇ Correspondant Défense.

10 conseillers municipaux



Magali Boisson

- ◇ Assistante sociale de l'éducation nationale
- ◇ Elue depuis 2001



Eric Bonafé

- ◇ Viticulteur
- ◇ Elu depuis 1995



Joël Castes

- ◇ Viticulteur
- ◇ Elu depuis 1983



Michel De Biasio

- ◇ Directeur général
- ◇ Elu depuis 1983



Jeannine Delavallee

- ◇ Auxiliaire de vie
- ◇ Elue depuis 2001



Luc Seignourel

- ◇ Chef d'orchestre
- ◇ Elu depuis 2008



Isabelle Silhol

- ◇ Adjoint administratif
- ◇ Elue depuis 2001



Sébastien Silhol

- ◇ Professeur des écoles
- ◇ Elu depuis 2008



Pauline Soulairol

- ◇ Responsable technico-commercial
- ◇ Elue depuis 2008



Alain Vergnes

- ◇ Viticulteur
- ◇ Elu depuis 1995



Le Conseil Municipal, c'est 15 élus :

- ⇒ 1 Maire
- ⇒ 4 adjoints au Maire
- ⇒ 10 conseillers municipaux

Plus de détails sur le site Internet de la Mairie

> Mairie



**Compétences, sérieux, dévouement,
11 employés communaux à votre service.**

4 personnes au secrétariat mais à temps partiel, soit l'équivalent de 2 postes et demi en temps plein .

- ◊ Mme ROLLAND Nadine - Secrétaire de Mairie (24h par semaine) : finances, comptabilité, projets
- ◊ Mme CASTES Monique - Adjoint Administratif (20h par semaine) : secrétariat, démarches administratives, état civil, élections
- ◊ Mme LEBRETON Véronique - Rédacteur (28h par semaine) : secrétariat, urbanisme, gestion de l'eau, communication
- ◊ Mme BRUNEL Yolaine - Adjoint Technique (21h par semaine) : secrétariat, démarches administratives, urbanisme. Elle assure également les remplacements à l'école



Chaque personne est affectée à des tâches précises mais la polyvalence est de mise.

3 personnes au service technique

- ◊ BONNIOL Daniel - Adjoint Technique (35h par semaine) : s'occupe du service des eaux et assainissement, des travaux en régie, du village
- ◊ SAUVAIRE Nicolas - Adjoint Technique (35h par semaine) : s'occupe du service des eaux et assainissement, des travaux en régie, du village
- ◊ MOYER Michael - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (26h par semaine) : s'occupe du service des eaux et assainissement, des travaux en régie, du village



2 personnes à l'école

- ◊ BAILECHE Catherine - ATSEM (21h par semaine) : s'occupe de la garderie et aide les enseignants des classes maternelles
- ◊ LEBAILLY Vèrane - ATSEM (21h par semaine) : s'occupe de la garderie et aide les enseignants des classes maternelles



2 personnes à l'entretien

- ◊ CUPILLARD Martine - Adjoint Technique (17h30 par semaine) : nettoyage des locaux municipaux, cantine scolaire
- ◊ LASSALLE Evelyne - Adjoint Technique (35 h par semaine) : nettoyage des locaux municipaux, cantine scolaire



L'e-Information

Le secrétariat envoie par mail aux personnes inscrites des informations de dernière minute (coupure d'eau ou d'EDF, chien trouvé, modification du ramassage des ordures, sorties du week-end, décès, etc.). Si vous êtes intéressés, inscrivez vous à la mairie...



Le site Internet

Le site Internet de la Mairie **www.mairie-peret.fr** est vivant; il est régulièrement mis à jour. Il vous informe sur l'agenda des manifestations et vous renseigne sur le village et la mairie : vie associative, commerces et services, équipements, hébergement, conseil municipal, scolarité, urbanisme, démarches administratives, patrimoine, histoire du village, plan de Péret, tourisme alentours. De plus, vous pouvez y consulter les différents numéros du bulletin municipal et de « la source » ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux, y télécharger des imprimés pour vos demandes de cartes grises ou permis de construire... Un site pour vous faciliter la vie !

> Education

Le réaménagement de la maternelle

Avec le nombre grandissant d'élèves à l'école, surtout en maternelle, les toilettes présentes dans la classe maternelle sont devenues insuffisantes. Les enseignants et les parents d'élèves ont demandé la construction de toilettes supplémentaires. 3 WC ont donc été rajoutés en 2008 et le hall de la maternelle a été rénové. De plus, à la suite d'un dégât des eaux survenu dans cette classe, le plafond a été fortement endommagé. Les employés municipaux ont donc procédé à la réfection des lieux.

Une nouvelle façade pour l'école



“

Après les travaux de 2006 et 2007, l'aménagement de l'école continue par la réfection de la façade.

Les 2 tranches de travaux réalisés au groupe scolaire ont été terminées fin 2007- coût total 286 734.72 euros- (réaménagement des classes, création d'une coursive, réfection de la toiture, installation d'un chauffage plus économique...) . La 3ème tranche de travaux a été reportée afin de ne pas gréver le budget communal d'un investissement trop important. Cependant la réfection de la façade de l'école demeure importante. Celle-ci se fera en plusieurs années. Tout d'abord la façade de la maternelle a été réalisée en 2009.

Coût total façade + réaménagement maternelle : 19 528.38 € TTC	
Subvention CCC	- 4 335.95 €
Subvention Conseil Général	- 3 875.00 €
FCTVA *	- 2 304.55 €
Quote Part communale	= 9 012.88 €

* FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (c'est-à-dire qu'une partie de la TVA payée est reversée à la commune)

En projet :



La 3ème tranche des travaux au groupe scolaire concerne l'aménagement de l'entrée administrative de l'école et la création d'une salle d'activités. Cette salle permettrait aux associations, aux scolaires, et aux Pérotois de pratiquer diverses activités telles le sport, la musique, et toutes les activités inscrites chaque année dans les projets éducatifs.



> Education *L'accueil scolaire et péri-scolaire, une organisation qui roule ...*



“ **Chacun son rôle pour une bonne organisation du quotidien à l'école**

Depuis la rentrée 2008, 4 classes sont ouvertes au groupe scolaire. Les 4 enseignants se partagent les quelques 90 élèves inscrits : 2 classes de maternelle/CP, 1 classe CE1/CE2 et 1 classe CM1/CM2. Concernant les maternelles, des agents communaux administrativement

dénommées ATSEM (Agent Territorial Spécialisée en Ecole Maternelle) aident les enseignants dans leur classe et s'occupent d'habiller les petits, les emmener aux toilettes, les faire goûter et dormir, organiser les activités manuelles etc.

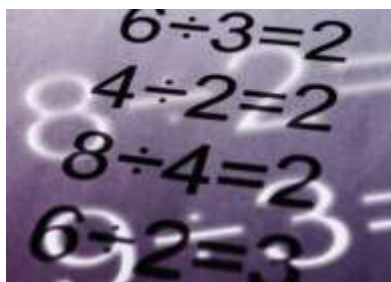
Côté cantine, 2 personnes ont la charge de préparer les repas confectionnés et livrés quotidiennement par un traiteur.

Un règlement intérieur à la cantine et à la garderie a été établi en 2009 afin de poser les règles à suivre autant pour la mairie, que pour les parents ou les enfants.

La garderie est organisée matin et soir : à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, afin de répondre au mieux aux besoins des parents dans le temps péri-scolaire. Les enfants peuvent faire leurs devoirs s'ils le souhaitent, jouer, dessiner ou réaliser des activités manuelles proposées par les ATSEM.

En chiffres...

- ◇ 95 élèves inscrits à la rentrée 2008 et 90 à la rentrée 2009
- ◇ 40 € de crédits par élève pour les fournitures scolaires



- ◇ Cantine : 4534 repas pour l'année 2008/2009
- ◇ 35 repas par jour en moyenne
- ◇ Prix coûtant d'un repas de cantine : plus de 7 €
- ◇ Ticket à l'unité, carnet de 10 ou de 50 tickets, abonnement : à chacun sa formule pour acheter des tickets de cantine ou garderie.

“ **4 enseignants,
2 ATSEM,
2 cantinières**

Réalisations

1983 : classe maternelle
1985 : isolation 1ère tranche
1986 : salle informatique
1988 : isolation 2nde tranche
1989 : aménagement cour
1990 : aménagement toiture
1991 : mobilier
1992 : sanitaires, salle de classe et logement
1994 : menuiserie
1998 : salle motricité
2000 : cantine
2001 : menuiseries
2002 : salle ABCD
2003 : restaurant scolaire
2003 : préaux
2005 : menuiserie
2006 : réaménagement groupe scolaire 1ère tranche
2007 : réaménagement groupe scolaire 2ème tranche
2008 : création de 3 WC
2009 : réfection du plafond maternelle
2009 : façade 1ère tranche

Coût total :
890 834.16€ TTC
Subvention+ FCTVA:
468 863.40€
Quote part communale :
421 970.76€
Soit 47.4%

> Education

L'école en bref

Jumelage Péret Thérondels - projet

Le Président de l'association de Jumelage Péret - Thérondels, M Joël AZAM, s'est mis en relation avec les écoles des deux villages afin de programmer des échanges entre ces deux dernières. Le projet devrait voir le jour prochainement, ce qui permettrait aux jeunes Pérétois de connaître d'autres cultures et de faire de nouvelles connaissances.

Ecole numérique rurale

La candidature de l'école de Péret a été retenue pour mettre en place un ensemble d'équipements, de ressources et de services (ordinateurs portables avec tableau interactif notamment) issu du plan de relance initié par le Ministère de l'Education Nationale et destiné aux écoles rurales.

Ce programme est subventionné à hauteur de 80 % par l'Education Nationale. Il devrait permettre aux enfants de se familiariser avec les nouvelles technologies.

Coût du projet : 13 495.07 € TTC

L'école en photos

Chasse aux œufs de Pâques 2010



Sortie à la boulangerie 2008



Carnaval école 2009



Carnaval 2010



Noël 2008



> Patrimoine

Des Logiverts plus attrayants

“ Une nouvelle jeunesse pour les gîtes municipaux !

Situés boulevard de la Liberté, les logiverts de Malhubert ont été construits en 1986. Ces 4 gîtes de vacances constituent un revenu non négligeable pour la commune. Cependant, il devenait urgent de les réaménager vu leur âge et leur état de vétusté, pour le bien être des vacanciers. Les employés communaux ont réalisé un travail remarquable : En 2008, ils ont réhabilité l'extérieur (pavage des 4 terrasses et construction des escaliers) puis, en 2009, ils ont rénové l'intérieur des gîtes.

Coût total : 16 963.46 € TTC :

Fournitures extérieur logiverts 6 965.93 €

Fournitures intérieur logiverts 9 997.53 €

FCTVA - 1 084.37 €

Quote part communale = 15 879.09 €



Une fréquentation des gîtes satisfaisante

La Mairie met à disposition 4 logiverts et 2 gîtes. Pour 2009 :

Concernant les logiverts :

Trois logiverts ont été loués au mois.

Le 1^{er} pendant 9 semaines, Le 2^{ème} pendant 14 semaines, Le 3^{ème} pendant 21 semaines.

Location hors saison aux 4 logiverts : 24 semaines et 10 week-end

Location en haute saison (juillet et août) aux 4 logiverts : 32 semaines

Concernant les gîtes situés au dessus de la mairie :

Location hors saison aux 2 gîtes : 13 semaines et 15 week-end

Location en haute saison (juillet et août) aux 2 gîtes : 11 semaines

Ces locations ont produit pour la commune une recette de 24 235 € en 2009 soit 10 % du produit des impôts.

Eglise St Félix :

Les chapelles au cœur de la réflexion

En 1984, les premiers travaux concernaient la sacristie, en 1986 le clocher, et en 1989 l'intérieur de l'église. En 2001, des travaux de restauration furent réalisés portant sur les façades, le clocher, la couverture, la réfection des vitraux et des travaux d'intérieur en occultant les chapelles.

Il est maintenant prévu de rénover les chapelles et de restaurer la tribune, afin de redonner à l'église son volume initial.

> Patrimoine

Signalétique du patrimoine

La Communauté de Communes du Clermontais a installé des panneaux de signalétique du patrimoine sur le village : un panneau général est situé sur la place et des panneaux explicatifs sont placés au site du Broum, à l'église, à la chapelle et à la Tour Ferret. Dans ce dernier on apprend d'ailleurs que Péret comptait 4 tours reliées entre elles par d'épaisses murailles, et que l'accès au cœur du village se faisait par les ruelles et les porches (qui existent encore : rue de la Fontaine, Rue Boileau, rue Gr1 Pouget et rue M Ravel). 3 tours ont été détruites, en 1860, 1940 et 1961. Seule la tour d'enceinte, appelée Tour Ferret, et datant du XIVème siècle environ subsiste. Un peu d'histoire c'est intéressant !



Tour Ferret

Les Balades du Patrimoine

La Communauté de Communes du Clermontais organise chaque année des sorties ouvertes au public afin de faire connaître les richesses du clermontais en terme de patrimoine. Sur Péret, c'est le site archéologique du Broum (-3000 av JC) qui est visité. Les « fouilleurs » expliquent leur travail et leurs trouvailles aux visiteurs : à voir et à revoir !

Réalisations

1984 : réfection sacristie
 1986 : aménagement clocher
 1986 : création logiverts
 1987 : rénovation placette Notre Dame
 1988 : aménagement bureaux mairie
 1989 : rénovation église St Félix
 1991 : acquisition immeuble place
 1992 : rénovation place
 1993 : immeuble poste
 1993 : installation paratonnerre
 1993 : restauration clocher
 1993 : rénovation mairie
 1997 : bureau de poste
 1997 : bétonnage allées cimetière
 2000 : atelier municipal
 2000 : monument aux morts
 2001 : église
 2001 : colombarium
 2001 : pavage place du fort
 2003 : secrétariat + salle mariages
 2004 : restauration chapelle NDDB Tr 1
 2005 : restauration chapelle NDDB Tr 2
 2007 : pavage rue Colbert
 2008 : logiverts extérieurs
 2009 : logiverts intérieurs

Coût total :

1 183 660.64€ TTC

Subvention+ FCTVA:

739 452.17€

Quote part communale :

438 022.07€

Soit 37.1%

Réalisations

1985 : rénovation salle des fêtes (actuel secrétariat et salle des mariages)
 1986 : création stade des Liquières
 1987 : rénovation salle Oromakos et René Fréjaville
 1989 : aménagement plateau sportif
 1994 : aménagement stade des Liquières
 1999 : aménagement salle J. Brel
 2001 : salle des rencontres (le Canton)
 2001 : salle Oromakos
 2004 : espace socio-culturel le Peyral
 2007 : régénération Tennis
 2007 : aménagement Skate Park

Coût total :

904 397.17€ TTC

Subvention+ FCTVA:

503 753.01€

Quote part communale :

400 644.16€

Soit 44.3%

Espace Jacques Brel

LA SALLE JACQUES BREL (120 m²)

Salle de 98 fauteuils équipée d'un vidéo projecteur et d'un écran géant.

LA SALLE RENE FREJAVILLE (35 m²)

Salle qui peut servir de loges aux artistes lors des spectacles ou de cafétéria pour les apéritifs organisés après les manifestations.

LA SALLE OROMAKOS (45 m²)

Salle utilisée par PSL pour différentes activités (chant, poterie ...).

La salle Le Canton (25 m²)

Salle utilisée par les « joueurs de cartes et de jeux de société », par le club tricot...

Elle réunit petits et grands pour diverses activités.

>Socio-Culturel

Tennis et skate park : Des équipements neufs pour les jeunes

Dans le dernier bulletin nous vous annoncions la réfection des tennis et la création d'un skate park route de Lieuran. Voici le résultat plus que satisfaisant; les Pérotois et les scolaires peuvent ainsi profiter d'un court de tennis et de terrains de basket rénovés.



Des salles ...

Espace Le Peyral

LA SALLE POLYVALENTE (300 m²)

Vaste espace où sont organisés des repas de famille, des animations du comité des fêtes, des assemblées générales d'association, des réunions, diverses activités (danse de salon, modern jazz, aérobic...). Elle dispose d'une cuisine équipée : chambre froide, four, plaque chauffante, passe plat.

LA SALLE D'ACTIVITE (80 m²)

Salle de 80 m² qui se situe au 1^{er} étage de la salle polyvalente. Equipée de toilettes, d'un évier et d'un réfrigérateur, elle peut accueillir diverses manifestations ou repas.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Bureaux à disposition des associations Pérotoises.



Salle Le Peyral en chiffres

◇ Utilisée 17 week-end en 2009

◇ A rapporté 3900 € à la commune en 2009

> Socio-Culturel

... .. Des associations



II associations sur la communes

103 Prod G.CAUDRY Objet : Initiation au reportage photos et vidéo.
Contact : 06 73 08 57 68

Association Art N'imPorte Quoi ANPQ G. CAMPBELL et R. JOHNSON
Objet : galerie d'art Contact : 04 67 44 79 86 ou 06 84 67 93 20

Association des Anciens Combattants A. BILHAC
Objet : Ne pas oublier les anciens combattants morts pour la France.
Contact : 04 67 96 12 74

Association de Développement et d'Animation Musicale
D.PEREMARTI

Objet : Développement des activités musicales dans le clermontais : cours de guitare, éveil musical- ateliers enfants, cours de musique.

Contacts : 04 67 44 69 58 ou 06 07 28 82 49

Mail : adam-clermontais@tiscali.fr

Association de Jumelage PERET/THERONDELS (Aveyron)

J. AZAM. Objet : « Créer un lien entre les populations dans un esprit d'amitié en vue de favoriser le contact des personnes et l'échange de leur culture ». Contact : 04 67 88 19 32 et 06 74 28 20 38

Club des aînés du Ceressou : E. NAVARO
Objet : animation du 3ème âge Contact : MT. BOISSIERE 04 67 96 91 64

Comité des fêtes C. VIALANEIX
Objet : Organisation de la fête locale et de diverses manifestations (repas spectacle, animations).

Contacts : 06 32 35 62 77

La Boîte à Musique JP. EPPE
Objet : Organisation de spectacles chansons françaises et jeune public. Conseils et suivi logistique aux collectivités pour l'organisation de manifestations culturelles.

Contacts : 06 13 48 76 57 Mail : fabienneeppe@laposte.net

Péret Sport et Loisirs (P.S.L) S. DUPRAT
Objet : Animation Culturelle et Sportive de Péret : randonnées, tennis, tricot, dégustation de vin, dessin, chant, gymnastique, aérobic, danse, poterie, yoga, concours playstation, informatique ...

Contacts : 04 67 44 52 75 ou 06 70 01 24 40

mail : association.psl@wanadoo.fr

Syndicat des chasseurs et Propriétaires de Péret

N. PRADEL
Objet : Chasse sur terrains communaux

Contacts : 06 70 85 34 77

Trait d'union BOYNE-CERESSOU

P. CHAMBOURDON
Objet : Pratique du football sur le stade de Fontès. Contacts : J. BILHAC 06 20 54 51 94



Yoga



Tir à l'arc



Randonnée



Country

Jeux pour enfants

De nouveaux jeux sont installés au parc de jeux du champ de l'eau. Divers anciens jeux ont été rénovés car devenus trop dangereux pour les enfants, d'autres ont été ajoutés. De plus, le parc a été réorganisé et clôturé, toujours pour une meilleure sécurité des enfants.

Travaux en cours de réalisation.



Un grand merci aux bénévoles.
Toutes les nouvelles bonnes volontés
sont bienvenues.

COUT DES TRAVAUX :Voirie :

Coût total :
923 132.38€ TTC
Subvention +
FCTVA
480 305.28€
quote part
communale
442 560.31 €
Soit 47.9 %

Eau /Assainissement:

Coût total :
1 658 001.69€ TTC
Subvention +
FCTVA
1 108 887.68€
quote part
communale
549 114.01 €
Soit 33.1%

Electrification :

Coût total :
695 694.08€ TTC
Subvention +
FCTVA
618 243.77€
quote part
communale
77 450.31 €
Soit 11.1%

**Coût TOTAL
voirie/réseaux**

**3 276 828.15€
TTC**

Subvention+
FCTVA:

2 207 436.73€

Quote part
communale :

1 069 124.63€

Soit 32.6%

> Voirie / Réseaux

**Electrification, voirie, eau et
assainissement, 3 réseaux clefs**

La réfection des chemins :

Pour un village plus accessible



Aménagement du pluvial
Chemin de la Magdelaine

Depuis 2008 les employés municipaux ont réalisé différents travaux sur les chemins du village :

- ◇ Construction de murs de soutènement chemin des Cabanisses
- ◇ Aménagement du chemin de Pioch Cal (bétonnage)
- ◇ Aménagement du ruisseau de la Magdelaine et pose d'un grillage de sécurité
- ◇ Aménagement du pluvial des Cabanisses
- ◇ Rue Voltaire (bétonnage)
- ◇ Aménagement du chemin de Pioch Caulet (renforcement abord de la voirie)
- ◇ Ralentisseurs chemin des Roques

Les travaux représentent la somme de
14 163.78 €

Notons également que la réfection de ces chemins contribuent à l'embellissement du village, au confort de vie et à la sécurité des habitants (l'eau pluviale sera canalisée, les talus maintenus etc.).

Un cheminement doux pour les écoliers

Le boulevard Pasteur et l'avenue Jules Ferry étant assez dangereux pour les piétons, et en particulier les scolaires du fait de l'absence de trottoir, la municipalité réfléchit à la création d'un cheminement piéton pour ces voies.
À suivre...

Electrification

A la suite de la création du chemin de la Magdelaine et du Peyral, le réseau électrique a été étendu : extension basse tension à partir du poste Egalité en aérien d'une longueur d'environ 350 mètres.

Coût des travaux : 25 329.40 € TTC

Travaux Magdelaine 21 755.75 €

Travaux Peyral 3 573.65 €

FCTVA - 4 150.97 €

Quote part communale = 21 178.43 €

Réfection Eclairage public

Après l'avenue Jules Ferry, le boulevard Notre Dame des Buis et le chemin du Peyral, c'est au tour de l'Avenue Jean Mermoz et du chemin des écoliers d'être équipés de 12 lampes sodium à la place de néons pour l'éclairage public. Les travaux s'élèvent à la somme de 7 345.60 €. Une subvention de Hérault Energie d'un montant de 5 142 € a été obtenue.

57

c'est le nombre de voies que Péret compte sur le village : rues, chemins, places, impasses, boulevards ou avenues



Les différentes réalisations



Des travaux qui accompagnent la croissance démographique



EAU et ASSAINISSEMENT

1983 : station pompage Rasclause
1984 : chemin des Roques + Notre Dame
1988 : chemin des Écoliers
1989 : station de pompage
1992 : réservoir Notre Dame
1996 : avenue J.Mermoz
1997 : avenue Marcelin albert
2000 : réseau route de Cabrières
2001 : lagunage
2001 : place du fort
2002 : Cabanisse - Pradalenque - Pasteur
2003-2006 : travaux hierarchisés
2006 : station relevage
2006-2007 : secteur Magdelaine, chemin Peyral
2007 : rue Claude Debussy, colbert, J.Ferry, St Gély d'arques, installation pompes



ELÉCTRICITÉ

1983 : éclairage public route Clermont- chemin neuf
1984 : éclairage public chemin des Roques
1985 : éclairage public boulevard Pasteur
1987 : extension réseau chemin des Roques
1991 : transformateur Place
1993 : extension réseau J.Ferry - J.Mermoz
1997 : extension chemin du Terras - Egalité
1999 : éclairage public village
2003 : éclairage public + extension réseau village : av Marcelin Albert, pl du jeu de ballon, chemin des Écoliers, Massacos
2004 : électrification Ballarade
2005 : éclairage public le Peyral, M.Albert, J.Ferry
2005 : poste Pradalenque et Mermoe
2006 : poste Egalité
2008 : secteur Magdelaine et ch Peyral

VOIRIE

1983 : ch des Arbres et Fontainilles
1985 : ch du Cabanisse et des roques ; les Tuffs ; ch de Calasfrèges
1987 : ch de Massacos ; rue Paul Valéry ; rue P. et M. Curie
1989 : ch des Ecoliers ; ch de la Plaine
1991 : rue de l'Egalité ; jardin communal rue de l'Egalité
1993 94-95 : réfection rues et chemins
1997 : place G. Clemenceau
1998 : réfection chemins
2000 : abribus
2001 : jeu de ballon, ch des Ecoliers
2001 : voirie HLM
2002 : ch de Massacos
2003 : ch des Roques, de la Pradalenque, des Arbres, parking le Peyral
2004 : château d'eau, ch de Massacos et du Peyral
2006 : ch Pradalenque, du Carrierous, de la Croix de la Mission, du château d'eau
2007 : ch du Peyral, Pioch Caulet, Magdelaine, J. Mermoz,
2008 : murs de soutènement ch des Cabanisses, ch du Terras et Pioch Caulet
2009 : ch de Pioch Cal, la Magdelaine, pluvial des Cabanisses, rue Voltaire , ch de Pioch Caulet,

> Dossier Spécial Eau potable



“ Une fois le schéma directeur de l'eau réalisé, des subventions pourront être demandées pour les dossiers de réaménagement du système de fonctionnement de la distribution en eau : chloration de l'eau et suppression des sources des Fontanelles.

Un schéma Directeur de l'eau : Pour une maîtrise de l'eau encore meilleure

Afin de se mettre en conformité avec les différentes lois, chaque commune doit établir un schéma directeur de l'eau et un autre pour l'assainissement. Péret va tout d'abord mettre en place le schéma directeur de l'eau potable. Il s'agit d'un document qui établit l'état du réseau d'eau, qui diagnostique les dysfonctionnements et qui planifie la gestion de l'évolution du réseau. C'est un outil d'aide à la décision et de planification.

L'étude du diagnostic consiste en la remise à jour du plan du réseau d'eau potable, du plan des ouvrages existants (forages, réservoirs, surpresseurs), et en l'analyse des données pour déterminer le rendement. Ceci entraîne le suivi des compteurs pendant la durée de l'étude, ainsi qu'une campagne de recherche de fuite.

Le schéma directeur d'eau potable a 4 objectifs :

- ◇ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'alimentation en eau potable,
- ◇ Se doter des moyens nécessaires pour un meilleur suivi dans le temps de la consommation de la commune,
- ◇ Assurer le meilleur compromis technico-économique,
- ◇ S'inscrire en harmonie avec la législation et les documents d'urbanisme.

De plus, cette étude sera réalisée sous format numérique intégré au cadastre sur informatique. Cela permettra une gestion plus facile du service des eaux et assainissement ainsi que la modernisation du réseau et des vannes qui seront moins nombreuses mais plus fonctionnelles.

L'estimation du coût de cette étude est de 46 395 € TTC. Elle est subventionnée par l'agence de l'eau et par le Conseil Général pour un montant de 7 750 € et 19 375 €.



Et si on parlait d'assainissement ? Le SPANC

La loi sur l'eau du 30/12/2006 oblige les communes à mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont la mission est d'assurer que les eaux usées des installations d'assainissement autonome sont correctement dépolluées. C'est la Communauté de Communes du Clermontais (CCC) qui a en charge la gestion de ce service, (vérification de la conformité des installations et de leur fonctionnement).

Aucune démarche n'est à faire pour les particuliers disposant d'un assainissement individuel, la CCC les contactera d'ici à 2012.



> Dossier Spécial Eau potable

Comment ça marche !

“ Divers changements dans le mode d'alimentation en eau ont eu lieu ces derniers mois. Expliquons le fonctionnement de la distribution en eau potable.

Auparavant, l'eau potable de Péret était puisée aux sources des Fontanelles et au puits des Condamines afin de garantir une qualité gustative et sanitaire optimale. Une chloration manuelle (ajout de chlore) était réalisée par principe de précaution ponctuellement lorsque cela était nécessaire.

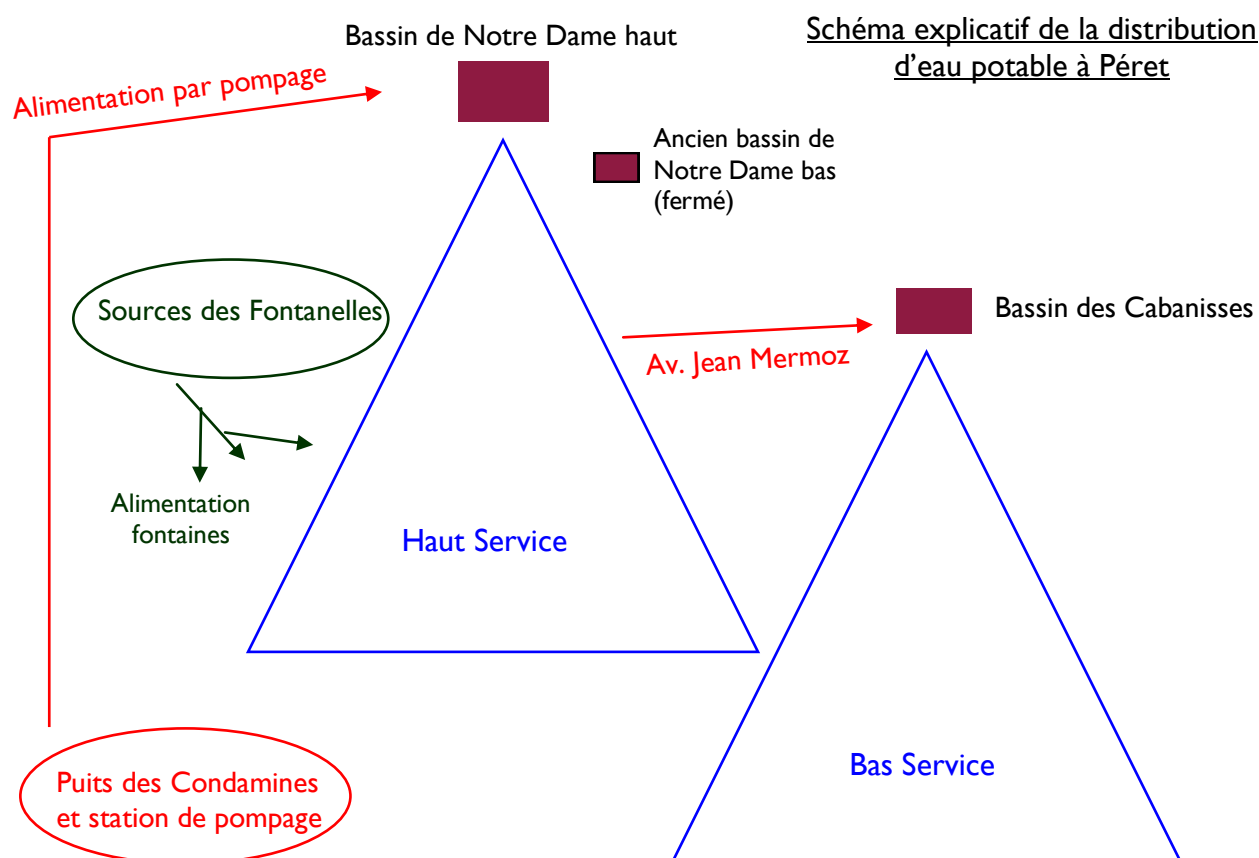
La station de pompage située route d'Aspiran étant très sollicitée et les sources des Fontanelles ayant une qualité trop aléatoire pour les services de la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) bien que les analyses mensuelles soient très bonnes, le système a été revu.

Dorénavant, seul le puits des Condamines alimente en eau le village et une chloration systématique a lieu. La distribution de l'eau à Péret se fait donc comme suit :

1 - L'eau est puisée au puits des Condamines, route d'Aspiran, et les pompes de la station la renvoient au bassin de Notre Dame des Buis haut (Le château d'eau). Puis, la distribution se fait par gravité pour alimenter le village sur deux secteurs, le haut service et le bas service par l'intermédiaire du bassin des Cabanisses.

2 - Les sources des Fontanelles alimentent les différentes fontaines et fontainettes de la commune. (Elles alimentaient auparavant le bassin des Cabanisses pour redistribuer l'eau sur le bas de Péret).

Notons que 3 bassins sont présents sur la commune, le Château d'eau de Notre Dame haut, l'ancien bassin de Notre Dame bas (actuellement inutilisé) et le bassin des Cabanisses (Avenue Jean Mermoz). La remise en eau du bassin bas de Notre Dame est en projet.



> Dossier Spécial Eau potable

La déconnexion des sources des Fontanelles

“ 3 projets différents sont en cours de réalisation pour une meilleure gestion du service des eaux.

Depuis toujours la commune de Péret capte l'eau des sources des Fontanelles. Elles permettaient d'alimenter gravitairement le village. Depuis quelques années la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) pense qu'une mauvaise protection de la nappe en amont des captages contre la pollution peut exister. Elle nous a donc demandé, par principe de précaution, de déconnecter ces captages de la distribution communale en eau. Cette restructuration du réseau d'eau potable a imposé un certain nombre de travaux :

- ◇ la modification du réseau de captage des Fontanelles vers les fontaines et le boulevard de la Liberté,
- ◇ le renforcement et l'extension de la canalisation du réseau d'eau avenue Jean Mermoz,
- ◇ le renforcement de la canalisation qui relie le captage des sources actuel et le réservoir bas service des Cabanisses,
- ◇ la déconnexion du réseau provenant des sources des Fontanelles.

Depuis mars 2010, l'eau captée aux sources des Fontanelles ne sert qu'à alimenter les fontaines du village, dont une va être remise en état par le personnel communal boulevard de la Liberté (sous le jeu de boules). La distribution de l'eau se fait uniquement par le captage du Puits des Condamines.



Montant des travaux : 101 354.40 € HT

Des subventions ont été obtenues : 16 892 € par le Conseil général et 16 892 € par l'agence de l'eau.

Cette déconnexion est une avancée pour Péret car le principe de précaution est appliqué, mais, c'est en même temps un retour vers le passé puisque la vie est redonnée aux fontaines.

Une chloration de l'eau systématique

2

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur, la DDASS impose à la commune de mettre en place une chloration de l'eau (traitement permanent de désinfection du captage) sur le puits des Condamines, par mode mécanique au lieu de manuel.

Rappelons qu'actuellement un traitement ponctuel de l'eau est réalisé en fonction des situations à risque intervenant sur le village (pluie, orage...). La solution de traitement au chlore gazeux a été retenue pour avoir la certitude d'un bon temps de contact.

Montant des travaux 26 500 € HT

Une subvention du Conseil Général d'un montant de 7950 € a été obtenue. Une aide de l'État a été demandée ainsi que celle de l'Agence de l'eau.

Le captage du puits des Condamines protégé

3

Parallèlement aux travaux de déconnexion des sources, le puits des Condamines va connaître également des modifications. Une procédure de Déclaration d'Utilité

Publique est en cours. Il s'agit d'une procédure pour la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, qui vise à autoriser les prélèvements d'eau, et à instaurer des périmètres de protection rapprochés et éloignés afin de préserver les points d'eau de toute pollution éventuelle.

Histoire d'eau :

Les fontaines de Péret

Les premiers habitants de Péret ont choisi de s'installer près de deux sources, l'une à **Notre Dame**, l'autre **aux Fontanelles** (sources au dessus des terrains de jeux) car dès qu'une vie communautaire s'organise, l'alimentation en eau est primordiale.

La vie du village s'anime autour de cinq points d'eau dont quatre sont alimentés par les sources des Fontanelles :

- ◇ **Fontaine** de Notre Dame
- ◇ **La petite Fontaine ou Fontainette** se situe sous le jeu de boules.
- ◇ **Le griffe** se dresse sur la place G. Clémenceau.
- ◇ **La Fontaine de la Calade** (rue Paul Valéry) est adossée à la maison portant le n°9. Son eau alimente trois piles qui servent d'abreuvoir (elles ont disparu sous le square).
- ◇ Il faut ajouter **le Lavoir** dans la rue Debussy, au dessus des sanitaires municipaux.



Le griffe

Ces points d'eau ont, jusqu'en 1962 (date où les habitations commencent à être raccordées à un réseau d'eau potable), une importance vitale car ils sont facteurs d'hygiène et de santé contrairement aux puits, dans les maisons, risquant d'être contaminés.

Par besoin ou par plaisir, la fontaine est donc un passage obligé pour les Pérotois :

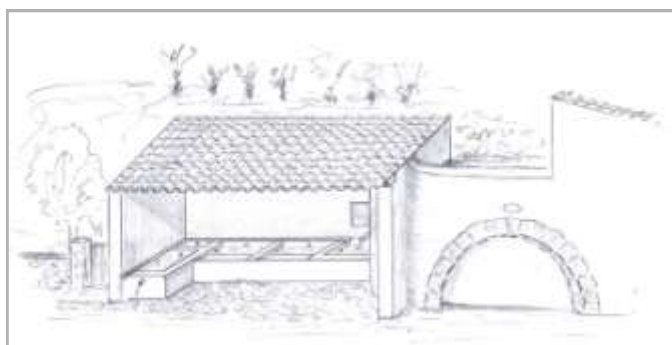
- Par besoin quand « **on va chercher l'eau dans la cruche** » pour la maison ou dans des seaux pour « **donner à boire au cheval** ».
- Par plaisir quand les hommes se regroupent sous le mûrier ou sur le rivelin, à l'ombre des platanes, pour refaire le monde.

Avec l'arrivée de l'eau dans les maisons toutes ces fontaines sont fermées à l'exception de celle de Notre Dame. Le griffe sera remis en eau quelques années plus tard.

En 2007, la Fontaine rue Claude Debussy est créée.

Mais de toutes les fontaines, la seule, en eau vive, qui occupe une place importante dans le cœur des Pérotois est la Fontainette; le soir venu, elle est l'unique témoin des ébats amoureux des jeunes qui viennent « fréquenter sur le taulier ». Les anciens disent que « **le bruit de son jet a la réputation d'apaiser celui qui l'entend et d'émettre des ondes qui flattent les sentiments** ». (*lo brunch de l'aiga que raja calma lo monde e enfuoca lo cor dels joves amoroses!*) Tous les anciens Pérotois peuvent prouver l'exactitude de cet adage qu'ils ont mis à l'épreuve.

Vous comprenez que le Conseil Municipal, par devoir de mémoire et par souci de bonheur des jeunes, réhabilite ce haut lieu de la mythologie Pérotoise.



Ancienne fontainette bd de la liberté



Fontaine de Notre Dame

>Urbanisme

Le référendum du POS : Les Pérétois décident de ne pas ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation

En 2009 a eu lieu un référendum pour connaître la position des Pérétois sur l'agrandissement du village. Avant de décider de modifier le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) qui a été publié en 1986 (et ainsi ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation et par conséquent augmenter la population du village), le Conseil Municipal a souhaité consulter les Pérétois afin que ce soient eux qui décident de l'avenir de Péret.

La démocratie est une notion importante qu'il ne faut pas négliger.

Le Conseil Municipal élu détient la légitimité pour prendre les décisions relatives au village, et doit savoir assumer ses responsabilités. Toutefois, dans des circonstances particulières, il est parfois utile de connaître l'avis de la population.

Lors de cette consultation, il a été rappelé qu'en 1985, la population de Péret se situait sous le seuil de 500 habitants, que la poste et l'école étaient menacées. L'objectif était alors de revenir à une population de 600 habitants. (objectif atteint en 2000). Aujourd'hui, Péret compte environ 1000 habitants avec une zone constructible qui n'a pas été modifiée depuis 1986.

Avec 59.5 % de voix « pour », le maintien en l'état de la zone constructible de la commune a été décidé. Le Conseil Municipal actuel en a pris acte et ne procédera donc pas à la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Lotissement chemin de la Magdelaine



Lotissement chemin du roucan



En clair :

Les nouvelles constructions ne pourront se réaliser que sur les terrains encore disponibles sur la commune.

Rappelons que des études ont été réalisées. Celles-ci ont montré que la superficie encore disponible sur le village (c'est-à-dire qui est actuellement constructible mais qui n'est pas encore construite) est d'environ 14 hectares;

Tout compte fait, la décision des Pérétois a été empreinte de sagesse puisqu'avec la crise de l'immobilier l'extension du P.O.S n'aurait produit aucun effet.

Du changement dans l'instruction



La commune de Péret a d'abord donné à l'instruction toutes les autorisations d'urbanisme à la Direction Départementale de L'Équipement (D.D.E), puis, après la création d'un service urbanisme, à la Communauté de Communes du Clermontais (CCC). Dans les deux cas les instructeurs ne connaissaient pas les problématiques de la commune, ils ne se déplaçaient pas sur le terrain et avaient du mal à apprécier chaque dossier. De plus, la CCC facturait ce service (un coût fixe par habitant et un coût par dossier déposé soit environ 5 000 € pour l'année 2009).

Le Conseil Municipal a donc décidé d'instruire en interne les dossiers reçus, dans un souci d'efficacité, d'économie, de rapidité d'instruction, et de service au public. A compter du 1er avril 2010, les dossiers sont donc instruits par une commission d'urbanisme composés d'élus et du personnel communal formé à cet effet, avec l'appui d'un juriste spécialisé.

L'essentiel à connaître

“ L'urbanisme en 2 points

1. En matière d'urbanisme les règles sont nombreuses et souvent complexes.

Les formalités, en revanche, sont en nombre limité. Même si elles paraissent parfois contraignantes, elles ont pour objectif essentiel de vous garantir la légalité des travaux que vous souhaitez réaliser et donc de vous permettre de « dormir tranquille ». N'hésitez pas à vous informer également auprès du service urbanisme de la Mairie.

Un principe simple : tous travaux ou aménagements doivent être soumis à autorisation de la part de la mairie. De plus, ils doivent se conformer à plusieurs règles :

- ◇ Les lois, décrets et arrêtés du gouvernement en matière de droit de l'urbanisme ou de droit civil,
- ◇ Le Plan d'Occupation des Sols de la commune qui contient, entre autre, un plan de zonage et un règlement définissant les droits et obligations en matière de construction.
- ◇ Le règlement du lotissement le cas échéant.

2. Selon le type de travaux ou aménagement réalisé, la demande à déposer sera différente.

Depuis fin 2007 seules trois autorisations d'urbanisme majeures existent concernant l'application du droit des sols.

- ◇ Le permis de construire : pour une construction d'une maison individuelle ou ses annexes de plus de 20 m², pour une modification d'une construction affectant les structures porteuses, la façade ou le volume d'un bâtiment (ouverture ou agrandissement de fenêtres).
- ◇ La déclaration préalable : pour les construction de moins de 20 m², pour les piscines, les panneaux solaires, ...
- ◇ Le permis d'aménager : pour les lotissements

Dans tous les cas une notice descriptive des travaux, des plans et photos vous seront demandés.

Arrêt sur les Panneaux photovoltaïques

De plus en plus de Pérotois optent pour l'installation de panneaux solaires à cellules photovoltaïques, pour produire de l'électricité pour leur chauffe eau. Sachez cependant que l'installation de panneaux solaires est soumise à une déclaration préalable en mairie.



IMPORTANT : Edification d'une clôture

La clôture devra être implantée sur l'alignement (c'est-à-dire à la limite exacte du domaine public et de la propriété privée) ou en retrait. Il est indispensable de demander à la mairie un arrêté d'alignement, s'il s'agit d'une voie communale ou à l'agence départementale s'il s'agit d'une voie départementale. Il est fixé par un plan d'alignement ou un alignement individuel.

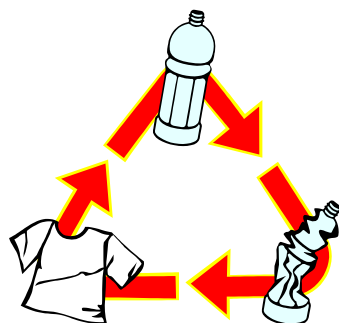
Cette demande est faite sur papier libre, adressée en mairie et comporte des indications précises concernant le demandeur, l'immeuble et les travaux projetés.

L'alignement individuel est délivré gratuitement par le préfet s'il s'agit d'une route nationale ; par le président du Conseil général s'il s'agit d'une route départementale ; par le maire s'il s'agit d'une voie communale.

A noter : il ne dispense pas de demander le permis de construire pour les travaux soumis à ce permis. Lorsque la clôture est destinée à clore une propriété ou à protéger des travaux pour lesquels un permis de construire est sollicité, la demande d'autorisation de construire présentée tient lieu de demande d'autorisation d'édification de clôture. La demande de permis de construire comprendra alors tous les éléments relatifs au projet de clôture.

> Environnement

Le tri des déchets :



Colonnes av. M. Albert

Nous sommes maintenant tous habitués à trier mais le faisons nous correctement ? Où doit-on mettre les os ? Et les bouteilles d'huile ? Si vous savez répondre à ces questions vous êtes probablement de bons trieurs (réponse dans le bac gris pour les deux questions).

Petit rappel : vous avez à votre disposition :

Trois colonnes de tri (verres, papiers/magazines, et emballages) sont situées sur la place, à la cave coopérative, près des écoles, et au cimetière. Chez vous, vous disposez d'un bac vert ou un bio-composteur pour les bio déchets (restes de cuisine et petits déchets verts - de jardin, ou plantes et fleurs) et enfin d'un bac gris pour tout ce qui ne se recycle pas.

Le recyclage connaît un bon succès bien que parfois mitigé car il dépend de la citoyenneté de chacun. N'oubliez pas que moins vous triez plus vous payez !

Mais savez vous ce que deviennent les déchets résiduels, ceux du bacs gris qui ne se recyclent pas ? Il sont emmenés dans un centre d'enfouissement situé sur la commune de Soumont et sont gérés par le Syndicat Centre Hérault. (il accueille environ 20 000 tonnes de déchets par an— déchets des communes du clermontais, du lodévois et larzac et de la vallée de l'Hérault).

Alors comme nous l'entendons si bien à la télévision, « réduisons nos déchets ça déborde ! »

Numéros utiles

Syndicat Centre Hérault : 04 67 88 18 46

Déchetterie d'Aspiran : 04 67 96 90 65

Communauté de Communes du Clermontais : 04 67 88 95 50

Les encombrants

Les encombrants et déchets spéciaux sont collectés dans les déchetteries de Clermont l'Hérault, Aspiran, ou mini déchetterie située route de Cabrières

Et les déchets bio ?

Nos déchets verts sont amenés à la plateforme de bio compostage d'Aspiran. Du compost ou plutôt du terreau est créé à partir de ces derniers et est revendus.

Jours de ramassage :

Bac gris : mercredi
Modulo gris : lundi et jeudi
Bac vert : mardi
Modulo vert : mardi
Les tournées de ramassage ont lieu entre 4h et 11h du matin.

Et pour encore plus de Citoyenneté...



DIVAGATION DES CHIENS :

La divagation des chiens devient trop importante. Ces derniers renversent des poubelles et « encroûtent » toutes les rues.

Pensez à vos voisins et à votre village ! Ramassez les crottes de vos chiens, et ne les laissez pas sortir seuls dans le village. Attention, les gardes champêtres veillent !

RECYCLAGE CARTOUCHES D'IMPRIMANTES :

Une boîte est installée dans le hall de la Mairie afin de recycler toutes les cartouches d'imprimante ainsi que les téléphones portables usagés. Pensez-y !

> Population *Recensement :* Combien de Pérétois ?

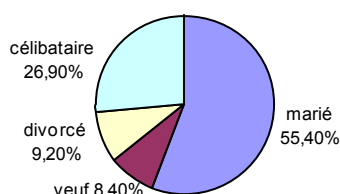
Chiffres clefs recensement 2006: Logements

- ◇ 94.9 % de maisons 4.8% d'appartements
- ◇ 331 résidences principales, 72 secondaires, 29 vacants
- ◇ 79.5% de propriétaires, 15.4% de locataires
- ◇ 46.5% sont à Péret depuis plus de 10 ans, 18.4% entre 5 et 9 ans, et 35% depuis moins de 5 ans
- ◇ Nombre moyen de pièces par maison : 4.3

Type d'activités

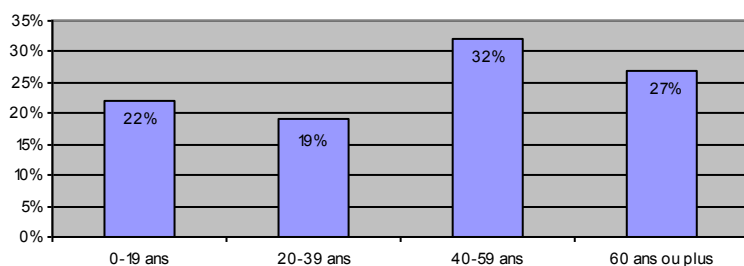
- ◇ 35.7% d'actifs occupés
- ◇ 5.7% de chômeurs
- ◇ 26.8% de retraités
- ◇ 5.3% d'élèves ou étudiants
- ◇ 26.4% d'autres inactifs

Etat matrimonial des 15 ans ou plus en 2006

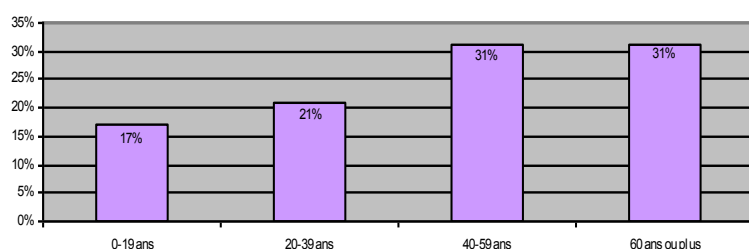


« 49.2% d'hommes, 50.8% de femmes »

Répartition par âge des hommes en 2006



Répartition par âge des femmes en 2006



“

760 habitants en population légale, 1 000 Pérétois estimés

L'objectif d'un recensement de la population est d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative, de fournir des données socio-économiques détaillées sur les individus et les logements et de constituer une base de sondage pour les enquêtes de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

La commune de Péret voit sa population augmenter régulièrement depuis plusieurs années. La population légale était en effet de 571 habitants lors du recensement effectué en 1999. Celui de 2006 fait apparaître une population légale de 738 habitants.

Un recensement complémentaire de la population a été réalisé en 2007, qui a porté cette population à 910 habitants. Cependant, les méthodes de calcul de la population de l'INSEE ayant changé, cette population n'a pas pu être comptabilisée.

La nouvelle méthode de recensement consiste en un sondage d'un échantillon de la population tous les 5 ans et non plus au recensement de la totalité de la population. Le nombre d'habitants obtenu est réactualisé chaque année.

Ainsi, la population de Péret est pour l'INSEE de 760 habitants (chiffre actualisé de 2010) alors que l'on pourrait compter quasiment 1 000 Pérétois...

Commerces, services, artisans, entreprises

La Poste : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 9h30-12h30; Samedi 10h-12h, 1 samedi sur 2 (ouvert les semaines paires)

L'Épicerie : 7h30-12h et 17h30-19h
Fermé les lundi après midi et dimanche après-midi

⇒ **ALIMENTATION VALERO Jean**
Alimentation générale, Epicerie Journaux, Tabacs, Carterie ; Vente de pain, viennoiserie, pâtisserie ; Boucherie et Charcuterie ; Point multi services
04 67 96 09 65

Le salon de coiffure : 9h15-12h15/14h15-19h15 Du mardi au samedi

⇒ **COIFFURE MARTINE** Salon mixte
Mme CHAUCHARD Martine
04 67 96 33 26

La boulangerie :

⇒ **BOULANGERIE ARTISANALE**
La Flamme de Péret
Cuisson au feu de bois

L'institut de Beauté : lundi 10h-18h ; mardi et mercredi 9h30-12h et 14h-18h ; jeudi 9h30-19h ; vendredi 9h30-19h et jusqu'à 22h sur RDV ; samedi 9h30-12h

⇒ **BEAUTES GOURMANDES**
Mme BON Nadine
04 67 44 87 84

L'institut de Beauté, situé rue Maurice Ravel, s'est installé fin 2009. Ce commerce apporte encore un peu plus de vie à notre village. De plus la boulangerie a changé de propriétaire depuis ce début d'année.

◇ **A ENGLISH FORMATION & TRAD**

Traductrice généraliste, formatrice d'Anglais, e-sécrétariat
06 20 28 75 54

◇ **A L'EAU PLOMBIER**

04 67 96 26 64
06 15 28 67 39
emailduplombier@yahoo.fr

◇ **AFCS (Artisan Full**

Construction Site)

06 32 94 81 11
Artisan couvreur-zingueur-charpentier

Petite maçonnerie-élagages
-Travaux d'accès difficiles
Solaire - Eco construction et ossature bois

◇ **BONAFE FORAGE**

forages et sondages
04 67 88 00 07

◇ **BVE Baille Vérane**
Electricité

Confection de coffret industriel

◇ **CEVENNES ELECTRONIC** montage câbles électroniques
04 67 96 63 43

◇ **CHICOT Roland Ent.**
tout corps d'état
Maçonnerie générale

04 67 96 09 50

◇ **ENTREPRISE BBS**

électricité générale
04 67 26 70 31

◇ **ETA Entreprise de Travaux Agricole**

04 67 96 37 36

◇ **ETS FORMENT**

maintenance viti-vinicole
Route de Cabrières

◇ **FULCRAND Daniel**
maçonnerie générale, irrigation et aménagement des jardins

04 67 44 52 42

◇ **FINNEY SHEA** taille de Pierre
04 67 44 76 65

◇ **LA VICTORINE**

Peinture, papier peint, rénovation de volets, jardinage, création de potagers, etc

06 46 39 23 96

francois.ortega@gmail.com

◇ **LAWSON Andrew**

ébénisterie, et menuiserie,
04 67 96 97 97

◇ **PLIMELEC** Electricité climatisation et plomberie
Tel/fax 04 67 44 28 15
06 13 50 17 04

◇ **SARL Pérétoise**

maçonnerie générale
Toiture – façade - rénovation

04 67 88 62 26

06 89 23 90 72

◇ **SOMETAL** Société de métallurgie, chaudronnerie, tuyauterie

04 67 96 18 06

MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h

Tel : 04 67 96 09 41 Fax : 04 67 96 31 33

Mail : mairie-peret@orange.fr

Service technique : 06 30 63 29 36

